

Fonds de soutien à l'initiative locale - FSIL

Le projet de territoire du Grand-Orly Seine Bièvre se donne pour ambition de garantir la ville et la qualité de vie pour tous. Les villes et le territoire portent une attention particulière à la réduction des inégalités sociales, urbaines et territoriales, tant pour les habitants des 36 quartiers prioritaires que pour l'ensemble de la population de notre territoire. A ce titre, l'Etablissement public a mis en place un fonds de soutien à l'initiative locale doté de 150 000 euros.

Nouvelle géographie prioritaire

Les 8 Contrats de ville en vigueur depuis 2015 ont pris fin le 31 décembre 2023.

Un Contrat de ville intercommunal est en cours de finalisation.

Celui-ci sera signé à l'échelle du territoire Grand-Orly Seine Bièvre.

Une réforme de la géographie prioritaire a modifié la liste des QPV par un décret paru fin décembre 2023.

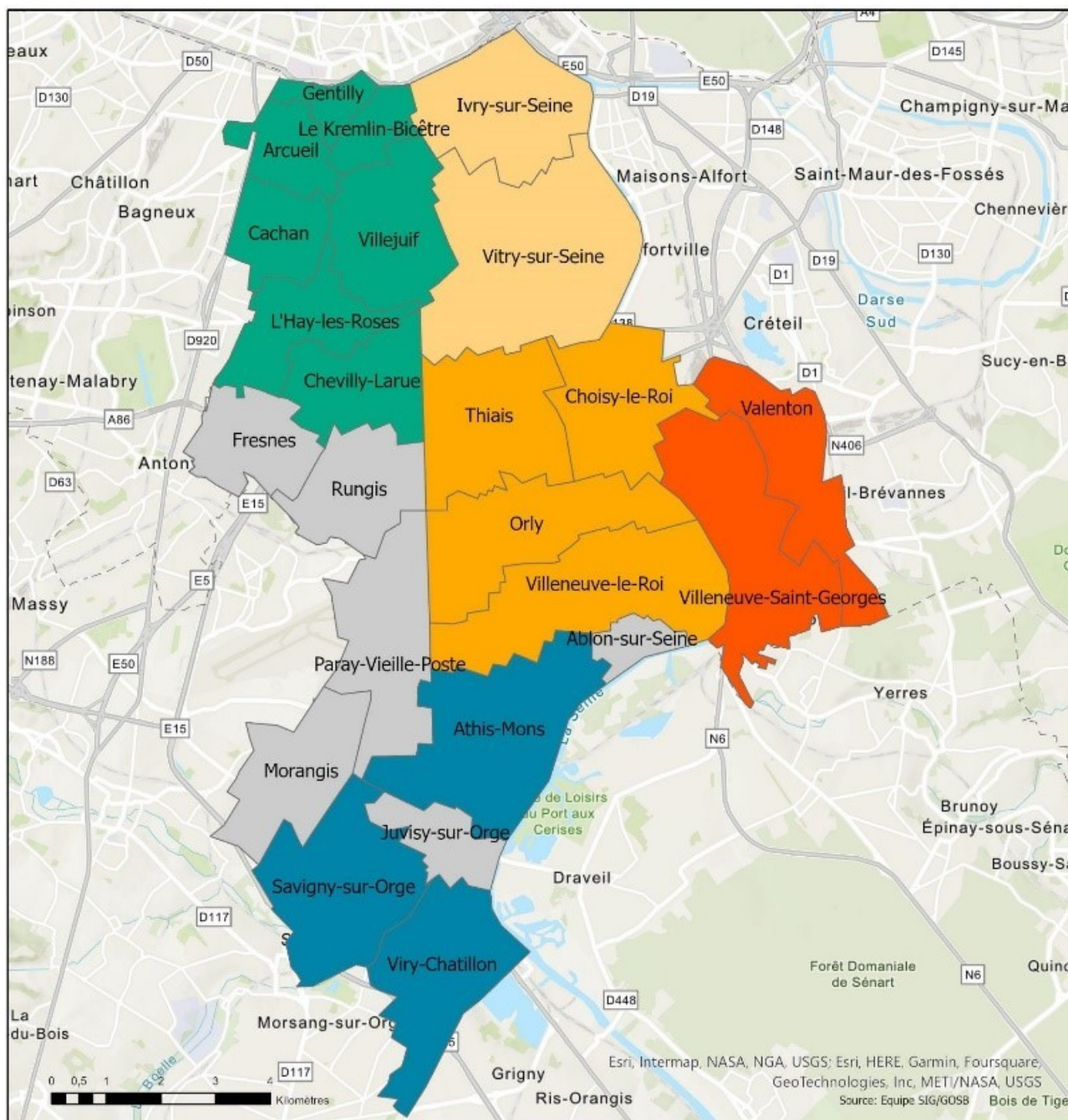
Ainsi ce sont désormais 36 quartiers qui relèvent de cette politique contractuelle :

Nom	Commune (s)
Lebon - Hochart - Mermoz (Lozaitz Sud)	Villejuif, L'Haÿ-les-Roses
Irlandais - Paul Vaillant Couturier - Cherchefeuille - Clément Ader	Arcueil
Chaperon Vert	Arcueil, Gentilly
Noyer renard	Athis Mons
Clos Nollet	
Edouard Vaillant	
La Plaine	Cachan
Les Sorbiers - Lallier	Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses
Quartier Sud	

	Choisy-le-Roi
Centre-Ville (Barbusse)	
Péri - Schuman Bergonié Martinets	Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre
Pierre Et Marie Curie	Ivry-sur-Seine
Gagarine	
Ivry Port	
Monmousseau	
La Vallée aux Renards	L'Haÿ-les-Roses
Jardins Parisiens	
Jardins Parisiens - Stade	L'Haÿ-les-Roses
Polognes-Centre Ville - Le Plateau - Saint-Martin	Limeil-Brévannes, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges
Quartier Est	Orly
Grand Vaux	Savigny sur Orge
Pavé de Grignon	Thiais
Lutèce- Bergerie	Valenton
Alexandre Dumas	Villejuif
Lozait Nord - Grimaud - Armand Gouret	
Vercors - Chastenot	Villejuif, Le Kremlin-Bicêtre
Haut-Pays - La Grusie	Villeneuve-le-Roi
Centre Ville	Villeneuve-Saint-Georges
Le Quartier Nord	
HBM- Les Tours	
Triage	

Plateau -Grande Borne	Viry-Chatillon
Colonel Fabien	Vitry-sur-Seine
Centre Ville : Defresne - Vilmorin - Robespierre	
Commune De Paris - 8 Mai 1945	
Les Combattants	

Afin de maintenir une échelle de gestion de proximité le Contrat de ville intercommunal est réparti en 5 secteurs géographique selon la cartographie :



Secteurs intercommunaux

- Secteur Centre
- Secteur Est
- Secteur Nord Est
- Secteur Nord Ouest
- Secteur Sud
- Territoire non concerné par la géographie prioritaire

Objectifs

- **Financer** des micro-projets ponctuels de faibles coûts.
- **Accompagner** des projets contribuant au renforcement du lien social dans les quartiers, le vivre ensemble, la

création de lieux d'échanges, la participation des habitants.

- **Soutenir** des actions d'animation et de développement social conduites par les associations de proximité.

Eligibilité

- Projets ou micro-projets conformes aux objectifs opérationnels des Contrats de ville.
- Projets ou micro-projets visant à renforcer le lien et la mixité sociale, améliorer le vivre ensemble et le cadre de vie et créer des lieux d'échanges et d'animation dans le quartier, la participation des habitants.
- Projets ou micro-projets quantifiables et évaluables (indicateur d'impact obligatoire). Les projets dont les porteurs ne remettront pas de fiche bilan / évaluation ne seront pas éligibles.
- Un budget équilibré + des co-financements clairement identifiés.
- Un budget global (hors contributions volontaires) **ne devant pas excéder 10 000 €**
- Une fourchette de subvention de l'EPT située entre **500 euros et 3 000 euros** (en fonction du contenu du projet / l'objet de l'action / l'effet levier recherché et le nombre d'habitants touchés).

Priorité sera donnée aux :

- Associations de quartier travaillant sur le champ du lien social.
- Projets répondant aux besoins et/ou intégrant la réalité du quartier et ayant un impact concret.
- Projets reconduits présentant un bilan favorable et une réflexion sur leur évolution (fiche de bilan et d'évaluation obligatoire).
- Projets ayant reçu un avis favorable « motivé » des Conseils citoyens ou autres collectifs d'habitants (conseil de quartier / conseil consultatif...).

Calendrier

- Lancement de l'appel à projets : mercredi 3 avril
- Dépôt des candidatures : lundi 6 mai

Modalités de dépôt



Bâtiment Askia
11 avenue Henri Farman
BP748
94 398 Orly aéroport
Cedex

☎ 01 78 18 22 22